

Vademecum Devoirs faits Tome 2

Un outil de pilotage pédagogique de l'établissement.

Le sous-titre est éloquent et indique bien que ce dispositif est un prétexte managérial pour un changement systémique.

C'est pourtant un simple dispositif créé depuis novembre 2017 destiné à 30 % d'élèves volontaires et pris en charge par des adultes volontaires également.

Il ne repose sur aucun texte réglementaire mais sur un Vademecum publié en août 2017.

Repartons des objectifs fixés dans le tome précédent destinés aux principaux de collège :

Vademecum Tome 1 ou le bréviaire managérial pédagogique pour les principaux.

<https://eduscol.education.fr/document/923/download?attachment>

« Ce programme permet d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs. Il contribue à renforcer l'aide apportée par l'institution à chaque enfant et ainsi à réduire les inégalités d'accès au savoir.

Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicites les objectifs des devoirs pour les élèves et pour leurs familles. Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

C'est un moment privilégié pour que l'élève développe son autonomie : questionner les démarches proposées, interroger ses propres méthodes, mettre à l'essai ce qu'il a compris, réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire »

Ils concernent à la fois les élèves mais aussi les pratiques enseignantes.

A quoi devrait servir devoirs faits :

Page 18 (tome 1) *« Permettre à l'élève de réaliser les travaux demandés par les enseignants pour s'approprier les notions apprises en classe »*

Dans la lettre aux parents en annexe page 36 (tome 1), Devoirs faits est défini comme *« des études dirigées »*.

Page 9 (tome 1) :

« Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire, mais bien d'un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Bien évidemment, si un élève a des soucis de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé.

Dans tous les cas, un retour doit être fait aux élèves, sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur leur niveau de maîtrise »

S'il s'agit de remédiation, cela nécessiterait que l'adulte qui encadre Devoirs faits maîtrise la discipline concernée et la pédagogie afférente. Ce n'est pas possible car les élèves ont des devoirs à faire dans plusieurs disciplines.

Dans le Vademecum, l'élève est toujours présenté comme seul alors que les heures de Devoirs faits sont en groupe qui peuvent être très nombreux.

Pour un groupe de 10 élèves, cela sous-entend que l'encadrant peut leur accorder cinq minutes à chacun tout au plus.

On peut de suite mesurer le décalage entre les prescriptions du Vademecum (le rendre autonome, lui faire donner du sens à son travail, formaliser les enjeux du travail à faire, encourager la coopération entre eux) et la réalité du temps en classe avec les élèves pour y répondre.

Page 10 (tome 1) : *« Il est nécessaire de penser l'articulation entre Devoirs faits et le temps de travail personnel, d'approfondissement ou de lecture à la maison. »*

Devoirs faits ne permet donc pas de faire l'ensemble de ses devoirs au collège.

« Il est tout à fait envisageable que des enseignants de même niveau et matière proposent des exercices où la compétence principalement travaillée est commune et a fait l'objet d'activités semblables en classe. »

Où l'on rogne la liberté pédagogique en normalisant, en standardisant les pratiques enseignantes. L'accent est mis sur la seule compétence et pas sur les savoirs.

« Le retour dans la classe : vers une plus-value du programme Devoirs faits »

Que vient faire ce vocabulaire financier dans un dispositif scolaire ?

La plus-value désigne : l'accroissement de la valeur d'échange d'un bien (mobilier, immobilier) sans modification de sa valeur d'usage.

Plutôt que de plus-value, il faudrait parler de progrès, de bienfaits.

Page 10 (tome 1) : *« Il est nécessaire de prévoir un lien explicite entre Devoirs faits et les évaluations permettant de positionner les élèves sur un niveau de maîtrise d'un savoir ou d'une compétence : le programme est au service de la progression des élèves ».*

Devoirs faits servirait donc à alimenter encore et toujours la machinerie évaluative.

Cela pose, de nouveau, le problème des qualifications de celle ou de celui qui positionne l'élève.

L'évaluation scolaire est un acte pédagogique de professionnels or des AED, des services civiques, des associations extérieures peuvent animer Devoirs faits.

Page 12 (tome 1) : *« Piloter l'élaboration du projet et sa mise en œuvre ».*

Il s'agirait de mieux articuler le travail personnel des élèves en classe et hors la classe.

« Le pilotage revient aux équipes de direction, avec une attention particulière aux points suivants : l'articulation entre le travail fait en classe, le travail prescrit en-dehors de la classe et le travail réellement réalisé lors de Devoirs faits. Il s'agit d'inscrire Devoirs faits comme une action importante du projet d'établissement. »

Ce dispositif veut ainsi renforcer l'immixtion des chefs d'établissement dans les pratiques pédagogiques. On comprend mal avec ce vocabulaire abscons ce que doit faire l'équipe de direction.

« Les groupes d'élèves Devoirs faits sont mis en œuvre en fonction du contexte et de l'analyse faite en conseil pédagogique. Cette réflexion s'appuie utilement sur l'analyse partagée par les professeurs principaux. Elle pourra aussi porter sur la question des espaces dédiés à Devoirs faits dans l'établissement. »

Ces demandes ministérielles omettent que ce dispositif ne s'adresse qu'à des élèves bénévoles (c'est précisé page 14 du tome 1). Ils n'ont pas une obligation d'assiduité.

Comment anticiper une organisation et des finalités particulières alors que l'on ne peut pas savoir qui y participe et combien de temps il va y participer ?

Le conseil pédagogique est censé retenir une organisation des groupes de Devoirs faits.

L'aspect pédagogique est pourtant aussi conditionné aux horaires retenus et aux salles disponibles. Il y a également des contraintes temporelles et matérielles qui semblent secondaires ici mais qui sont pourtant primordiales. N'oublions pas non plus que seuls les enseignants volontaires participent à Devoirs faits. Ils ne sont pas forcément en nombre suffisant.

Il est alors recommandé que le chef d'établissement choisisse un coordonnateur du dispositif.

Page 13 (tome 1) : *« La supervision pédagogique de l'accompagnement des intervenants non enseignants (assistants d'éducation, personnels administratifs, volontaires du service civique, élèves apprentis professeurs, intervenants associatifs) relève des enseignants. »*

C'est une contrainte et du travail supplémentaire pour nous.

Cela sous-entend aussi que ces intervenants non enseignants ne sont pas des professionnels de l'enseignement.

La page 23 (tome 1) reconnaît qu'il faut former obligatoirement les volontaires en service civique et les AED. Il est alors décliné un script managérial sur des postures mais pas sur un savoir disciplinaire et pédagogiques indispensables.

Le conseil de classe doit « *conduire un bilan sur le travail personnel des élèves* ».

Page 14 (tome 1) : Le CDI est mentionné comme l'un des lieux possibles pour Devoirs faits.

Il faut l'accord des parents pour qu'un élève y participe.

« *De plus, ce programme contribue à les familiariser avec l'enjeu des devoirs et à les rapprocher de l'école* » : cette affirmation reste à confirmer.

Page 15 (tome 1) : « *Tous les professeurs sont susceptibles de contribuer à Devoirs faits en fonction de leurs disponibilités et des possibilités du budget alloué à l'opération dans l'établissement.* »

Toutes les bonnes intentions de ce dispositif sont donc d'abord conditionnées par le budget qui lui est alloué. En Gironde, en moyenne, les moyens donnés permettent à un élève de bénéficier de 3,3 heures par an en moyenne (2020).

Devoirs faits peut avoir lieu sur les heures de permanence. On imagine la qualité du suivi individuel avec des classes allant jusqu'à 32 en collège.

Cela correspond peu à la préconisation faite page 17 (tome 1) : « *il est important de prévoir des temps ou des lieux où l'élève peut bénéficier d'un silence qui lui permet d'intégrer et de mémoriser plus aisément* ».

La page 18 (tome 1) dresse un tableau de prescriptions professionnelles à mener avant, pendant et après la séance de Devoirs faits.

Il s'agit d'un travail titanesque s'il faut suivre exhaustivement l'ensemble de ces préconisations notamment la consultation du « journal des apprentissages » des élèves qui participent à Devoirs faits.

C'est une charge de travail immense qui s'ajoute à toutes les tâches supplémentaires qui nous incombent déjà dont celles de vérifier la qualité du travail personnel de tous les élèves, même ceux qui n'ont pas participé à Devoirs faits.

Il s'y glisse quelques modes du moment comme les capsules vidéo à proposer aux élèves.

Il est recommandé aussi de « *développer les usages du numérique* » page 19 (tome 1).

Il faudrait permettre à l'élève d'accéder à des ressources numériques pendant Devoirs faits, page 20 (tome 1). Cela présuppose de pouvoir disposer d'ordinateurs, voire de tablettes et d'une connexion Internet.

Page 20 (tome 1) : « *Aider les élèves à construire des stratégies de travail s'appuyant sur des pratiques numériques qu'ils ont développées en dehors du cadre scolaire ; légitimer dans une certaine mesure ces pratiques et les réguler en les inscrivant dans un cadre pédagogique de manière à développer de nouveaux modes de travail collaboratif, d'entraide et d'apprentissage en réseau.* »

S'agit-il de récupérer des corrigés sur des sites ou d'échanger les devoirs par un réseau social ?

En quoi cela donne-t-il du sens à leurs devoirs ?

Les banques de ressources numériques pour l'École sont vantées mais qui aura le temps d'utiliser ces ressources en plus de tous les devoirs à faire faire ?

Chaque banque de ressource offrirait un suivi et une évaluation des activités faites par l'élève.

On retrouve la croyance qu'une interface numérique permettrait de remédier voire de se substituer aux professionnels de l'enseignement.

Dans le cadre des relations avec les familles, il est préconisé page 22 (tome 1) de « *Mettre en place un temps de rencontre avec des parents volontaires pour échanger sur les conditions de mise en œuvre de Devoirs faits* ».

Ce sont donc encore des réunions bénévoles qu'il faudrait faire.

Les annexes indiquent qu'il faut passer par l'accord du conseil d'administration pour faire intervenir des associations extérieures (qui peuvent même être non agréées par le Ministère cf page 30 du tome 1).

Comme de nombreux outils managériaux (ce tome 1 n'est destiné qu'au chef d'établissement), le dispositif Devoirs faits est présenté sous les meilleures auspices. Il est question d'aide, de progrès, d'autonomie, de réussite...

Il y a donc un biais culpabilisant à refuser de participer à Devoirs faits.

Pourtant le temps supplémentaire de travail à investir et l'ingénierie à déployer avant et après chaque séance du dispositif sont sans commune mesure avec le modeste temps possible à pouvoir aider directement chaque élève.

Il s'agit donc d'un leurre pour normer les pratiques pédagogiques et pour rogner la liberté pédagogique. Il s'agit encore d'une communication mensongère auprès des familles qui penseront naïvement que leurs enfants rentreront du collège avec leurs devoirs terminés.

La problématique de la réussite des élèves ne devrait pas partir de leurs devoirs mais des conditions d'apprentissage et des apprentissages qu'ils doivent d'abord acquérir en classe.

Le dispositif fait sciemment la confusion entre une aide aux devoirs et un temps de remédiation qui ne répondent pas aux mêmes objectifs.

Comment prétendre traiter de la difficulté scolaire en 10 à 15 minutes chaque semaine ?

Les collègues vont ainsi passer plus de temps à établir, à peaufiner, à remplir des indicateurs, tableaux, carnets de bord, compte-rendu qu'à travailler avec les élèves du dispositif.

Note n° 2019-55 de juillet 2019 de l'IGEN et l'IGAENR.

Elle porte sur les modalités concrètes de mise en œuvre du dispositif.

Elle s'appuie sur 73 collèges dans 29 académies.

Page 1 « *L'examen des formes de pilotage et d'organisation de la mesure dans les établissements scolaires souligne la diversité des objectifs attribués à la mesure qui, selon les établissements, intègrent plus une dimension sociale, psychosociale ou pédagogique* »

La définition des attendus n'est donc pas claire.

C'est un dispositif local à géométrie variable et pas un service public national d'aide aux devoirs.

« *Une des difficultés pour nombre d'établissements est de trouver un juste équilibre entre le volontariat des élèves et une participation imposée, de manière à faire découvrir le dispositif à des élèves qui ne s'y engagent pas spontanément alors qu'ils pourraient en tirer de réels bénéfices* ».

Le volontariat ne fonctionne pas et n'attire pas les élèves en difficulté.

« *Les encadrants soulignent trois types de difficulté pour cet accompagnement : un sentiment de manque de légitimité sur certains contenus disciplinaires, une forme d'impuissance face à des élèves en grande difficulté, et la difficulté à dépasser les demandes immédiates des élèves, qui concernent essentiellement l'accomplissement de tâches, afin de les conduire à comprendre le sens et les attendus des devoirs.* »

Une aide aux devoirs voire de la remédiation ne s'improvisent donc pas et demande des compétences pédagogiques et disciplinaires spécifiques.

Quelques établissements ont inscrit le dispositif dans leur projet d'établissement.

Cela a permis d'interroger « *les attentes et la posture de l'enseignant afin de « rendre l'élève agent, acteur, auteur face aux apprentissages* » (page 2).

Certains ont même créé des comités de pilotage... des hiérarchies intermédiaires.

Ailleurs, « *des « fiches méthodologiques disciplinaires » précisant les attentes, les méthodes, la façon de réviser et les conseils spécifiques à chaque discipline, de concevoir une charte « Devoirs faits », d'élaborer des banques d'exercices pour les séances, de construire des fiches d'accompagnement à renseigner par les élèves, lesquelles permettent de faire le lien avec les professeurs principaux, et/ou des questionnaires à l'attention des intervenants, des élèves et des parents.* » Page 3

Comme pour tous les outils de management, on passe davantage de temps à penser le dispositif et à créer des indicateurs pour l'évaluer qu'à le réaliser.

Dans d'autres établissements « *la mission a pu constater que, dans certains collèges, il n'y a eu aucune concertation entre les enseignants, ni aucune réflexion collective sur l'intérêt, les modalités et les enjeux du dispositif.* » Page 3

« Il est cependant regrettable que la mesure n'ait pas été plus fréquemment inscrite par les équipes de direction dans la politique pédagogique de l'établissement, et n'ait donc pas pu susciter une réflexion générale sur les pratiques des enseignants relatives aux devoirs »

Où l'on retrouve l'importance, à défaut de légitimité, pédagogique que le ministère veut donner au chef d'établissement.

La plupart des établissements assurent un objectif social au dispositif.

Certains y ajoutent un caractère psychologique (prendre confiance en soi grâce à un « adulte bienveillant »).

Page 4 *« La différenciation des objectifs en fonction des niveaux de classe, qui dépend des contextes des établissements et du mode de constitution des groupes d'élèves participant à la mesure « Devoirs faits », est effective dans la moitié des établissements visités. »*

« En sixième, les aspects méthodologiques et organisationnels, tels que l'accompagnement à la gestion matérielle et à la planification des tâches, ainsi que l'explicitation des attendus des devoirs, sont en effet privilégiés, cette mesure représentant un vecteur d'intégration au collège.

Plus on progresse dans les

niveaux plus la dimension disciplinaire prend de l'importance, les séances « Devoirs faits » pour les élèves de troisième étant dédiées à la préparation aux épreuves écrites et orales du DNB ».

La préparation du DNB est-elle bien l'objectif de « Devoirs faits » ?

Page 5 : 40 % des établissements n'ont pas d'indicateurs de suivi de Devoirs faits.

Les autres privilégient le quantitatif

« Il s'agit, d'une part, du nombre d'élèves inscrits avec quelques variantes, comme le nombre d'élèves par créneaux et/ou par classe, l'évolution du taux de participation, le pourcentage d'élèves qui s'inscrivent sur incitation faite par l'équipe enseignante, ou encore le taux de réinscription d'une période à l'autre ; d'autre part, le nombre d'intervenants et leur statut ainsi que l'évolution du taux de participation des enseignants. Le nombre de créneaux ou d'heures proposés avec, le cas échéant, la répartition entre les différents niveaux et les différents statuts des intervenants sur les diverses plages horaires font aussi l'objet d'estimations quantitatives. Dans un établissement, l'évolution du nombre d'observations dans les bulletins scolaires pour « devoirs non faits » a été également retenue comme indicateur de suivi. »

Quelques établissements construisent des indicateurs sur la réussite de l'élève (amélioration des moyennes) tout en reconnaissant la difficulté à évaluer la part de Devoirs faits d'autres facteurs.

On crée donc de la statistique qui est peu parlante.

Les collègues perdent du temps à produire du chiffre qui ne sera pas utilisable.

Page 5 : *« Certains établissements pensent l'exercice irréalisable, la participation à géométrie variable des élèves au dispositif rendant impossible l'appréciation de l'efficacité de la mesure. »*

Il existait déjà des dispositifs d'aide aux devoirs dans de nombreux établissements.

« La mise en place de la mesure « Devoirs faits », qui a le plus souvent engendré la disparition de ces dispositifs parfois pour des raisons financières, la relative raréfaction des moyens ayant éclairci le paysage des dispositifs d'accompagnement des élèves, s'est donc inscrite, dans la quasi totalité des établissements, dans la continuité de l'aide aux devoirs, une continuité qui s'est faite également au niveau des enseignants qui, lorsqu'ils y intervenaient, ont reporté souvent leur implication dans la mesure « Devoirs faits » (page 6).

« Reste que la réflexion sur la dimension qualitative de cette évolution de la mesure est encore embryonnaire dans nombre d'établissements ».

« Devoirs faits » est-ce vraiment mieux que les deux heures d'A.P qui ont disparu avec la réforme du collège de 2016 ?

Page 7 :

« La plupart des établissements évoque comme frein principal au déploiement de la mesure l'insuffisance de moyens humains et matériels. Quelques chefs d'établissements considèrent même que les moyens sont très importants relativement à ceux qui sont accordés pour d'autres projets ou expérimentations, et regrettent que cette mesure soit financée, dans les collèges en éducation prioritaire, sur l'accompagnement éducatif. »

Ce dispositif est donc financé au détriment d'autres activités proposées en Education prioritaire.

Ce sont notamment des clubs en moins.

« Concernant les moyens humains et matériels, nombre de chefs d'établissements signalent que l'objectif de proposer quatre heures, bien qu'il puisse paraître pertinent au regard de l'ambition d'accompagner tout élève qui le souhaite dans la réalisation quotidienne de ses devoirs, n'est ni réaliste, ni réalisable pour différentes raisons : d'une part, le manque d'enseignants volontaires, un certain nombre d'enseignants étant opposés à la mesure ou ne souhaitant pas s'y impliquer, ce qui se traduit dans quelques établissements par une absence d'enseignants volontaires et une mesure uniquement assurée par le service vie scolaire (conseillers principaux d'éducation ou assistants d'éducation – CPE et AED) ; d'autre part, l'impossibilité d'organiser des groupes supplémentaires par manque de créneaux dans les emplois du temps des élèves ou par manque de salles disponibles ; enfin, la surcharge des emplois du temps des élèves, qui pourrait compromettre leur participation à d'autres activités. »

L'objectif de quatre heures hebdomadaires de « Devoirs faits » n'est pas réalisable.

Il y a donc un saupoudrage d'heures pour quelques élèves volontaires qui ne permettent pas un travail régulier, suivi, en profondeur.

Page 8 :

« L'utilisation de la pause méridienne pour positionner des séances « Devoirs faits » est fréquemment choisie lorsque l'établissement organise deux services de cantine et/ou que la majorité des élèves est demi-pensionnaire. Ce positionnement de la mesure, qui rencontre un certain succès, pose parfois un problème de concurrence avec des activités socioculturelles ou sportives (chant choral, association sportive, etc.), même si cette concurrence avec d'autres activités organisées dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité ou par certaines associations qui proposent de l'aide aux devoirs existe également sur les créneaux positionnés après la fin des cours. »

Certains choix de créneaux horaires entraînent de la concurrence avec des activités culturelles et sportives. Beaucoup de créneaux sont tributaires du transport scolaire dans les établissements ruraux.

« Le positionnement de plages dédiées à la mesure dans les créneaux libres de l'emploi du temps, qui est l'une des modalités la plus fréquemment retenue, excepté dans certains établissements qui ont fait le choix de compacter au maximum les emplois du temps pour réduire les heures de permanence, permet d'inciter les élèves non inscrits en début d'année à participer aux séances « Devoirs faits » au lieu d'aller en permanence, mais pose le problème de la correspondance entre la disponibilité des élèves et celle des enseignants volontaires. »

La note recommande donc de positionner des séances dès la conception des emplois du temps.

On réfléchit d'abord à faire faire des devoirs qu'à faire cours. C'est une logique absurde.

Page 8 :

« La mission a cependant noté que le positionnement des séances « Devoirs faits » dans les emplois du temps peut engendrer des interrogations des parents sur le caractère obligatoire ou non de la mesure. »

Page 9 :

« Dans leur majorité les élèves participent à deux créneaux hebdomadaires »

Cela fait bien peu.

« Si le principe du volontariat est appliqué dans l'ensemble des collèges visités, peu de collèges s'en tiennent à ce seul principe. Dans la majorité des collèges visités, le volontariat des élèves se double d'une forte incitation des familles à faire profiter leur enfant de la mesure, soit parce que l'équipe enseignante considère qu'il en tirera bénéfice, soit parce que l'élève a été repéré comme ne faisant pas ses devoirs. »

10 % des établissements visités ont rendu Devoirs faits obligatoire.

Page 9 :

« Certains collèges ont élaboré une charte « Devoirs faits » ou un contrat d'engagement, que les élèves et les familles doivent signer, un établissement ayant même conçu un contrat quadripartite signé par les parents, l'élève, le professeur principal et le CPE. »

Toujours et encore le principe de contractualisation des relations humaines.

Page 9 : Les groupes varient entre deux et vingt élèves. Record à 40 élèves.

Quelle peut être l'efficacité avec de tels effectifs ? Sur 50 minutes effectives, avec un groupe de 10 élèves, on ne peut consacrer que 5 minutes à chacun. Sur une fréquence de deux séances de la semaine, cela fait 10 minutes... qui peut prétendre sérieusement atteindre les objectifs ministériels assignés à ce dispositif avec si peu de temps ?

Page 10

« Les relations entre les intervenants et les enseignants, dans un peu plus de 30 % des collèges, prennent la forme de temps d'échanges formalisés, qui se font dans différents cadres : dispositif de concertation REP+, bilans d'étape, conseils de classe ou conseils pédagogiques, dont certains sont programmés spécifiquement pour la mesure « Devoirs faits », réunions de concertation dédiées à la mise en œuvre de la mesure, heure banalisée commune prévue à l'emploi du temps de tous les enseignants, communication régulière entre le coordonnateur et le professeur principal, lequel assure le relais auprès de l'équipe enseignante ».

« Excepté la communication dans les conseils de classe et dans les conseils pédagogiques et l'utilisation de l'application Pronote, qui permet aux intervenants de vérifier les devoirs que les élèves ont à faire quand ils y figurent, seuls quelques établissements ont mis en place des outils de suivi, qui sont de deux ordres : des outils de suivi internes à l'attention des intervenants, et des outils de liaison à l'attention des élèves et des parents voire à l'attention des enseignants de la classe. »

« La mission relève que les documents élaborés ne reçoivent pas toujours un accueil favorable de l'équipe enseignante, et qu'au final ils donnent rarement lieu à une exploitation. »

Les documents construits en interne (carnet de bord des apprentissages, livret individuel de suivi du dispositif DF) demandent donc encore beaucoup de temps à être élaborés et construits pour ne servir à pas grand-chose.

Page 12 :

« C'est sans doute ce qui explique que certaines familles attendent que les devoirs soient intégralement faits quand les enfants rentrent à la maison, mais sans doute l'intitulé même de la mesure « Devoirs faits » engendre-t-il ce malentendu. »

Où même les IG concèdent que la communication ministérielle est mensongère...

« Si certains élèves progressent de manière notable, d'autres, du fait de difficultés et de lacunes scolaires très importantes, tirent peu profit des séances « Devoirs faits », qui ne peuvent, à elles seules, répondre à tous les besoins des élèves »

La réalité est donc bien là et ramène le dispositif à sa juste valeur pour les élèves en difficulté.

« Des élèves qui auraient besoin d'être accompagnés pour faire leurs devoirs mais qui ne sont pas volontaires voire qui sont réfractaires. Leur présence est imposée par leurs parents ou les enseignants. Leur engagement est très variable dans les séances, et leur attitude, quelquefois perturbatrice, peut amener à des difficultés de gestion du groupe pour les intervenants »

Le dispositif est confronté aux mêmes perturbations qu'en classe.

« La difficulté est de trouver le juste équilibre entre un niveau de contraintes trop important (qui peut se traduire par la présence d'élèves qui perturbent le déroulement des séances) et un niveau de contraintes trop faible qui n'invite pas des élèves qui auraient besoin du dispositif à s'y inscrire. »

Page 13 : *« Un sentiment de satisfaction des différents acteurs concernant les séances « Devoirs faits »*

Globalement les élèves volontaires sont satisfaits des séances « Devoirs faits », qui répondent à leurs attentes : elles leur permettent de bénéficier d'une aide efficace et de rentrer à la maison avec une charge moindre de travail, ils jugent l'ambiance de travail plus stimulante que chez eux, ils apprécient la possibilité de travailler en groupe et les interactions plus personnalisées avec les intervenants. Ils se perçoivent progresser sur le plan des résultats scolaires, méthodologiques (meilleure organisation du travail, apprentissage de techniques pour apprendre et réviser), affectifs (plus grande confiance en eux). S'ils expriment de nombreux points de satisfaction, les élèves peuvent également être très critiques concernant l'attitude de certains intervenants qu'ils estiment ne pas s'investir dans les séances. Nombreux également sont les élèves qui souhaiteraient plus de souplesse dans les dispositifs qu'ils jugent trop rigides, du fait de l'obligation de rester toute la durée de séance même lorsqu'ils ont terminé leurs devoirs. »

La note ne dit pas combien sont dans ce cas là.

« Au-delà de ces impacts positifs, les enseignants regrettent l'attitude assez consumériste de certains élèves vis-à-vis des séances « Devoirs faits », qui se focalisent essentiellement sur l'exécution des devoirs sans s'interroger sur ce que les devoirs permettent d'apprendre ou de maîtriser, et sans chercher à comprendre l'intérêt et le sens des devoirs. »

Et oui, les élèves viennent faire leurs devoirs à « Devoirs faits »...

Les séances thématiques sont plus rares.

« Sont ainsi par exemple proposés des ateliers thématiques tels que « Apprendre à apprendre », « L'argumentaire en histoire-géographie », « SOS maths », « Maîtrise de la langue française », « Arriver en 6^{ème} », « Réviser son DNB », « Préparer l'entrée en seconde ». Quel est le rapport avec Devoirs faits ?

Page 16 :

Les intervenants ont le sentiment d'une efficacité accrue par rapport à des « cours de méthodologie à vide » qu'ils ont parfois testés les années précédentes, grâce à une application immédiate des apports et d'un lien avec les intérêts présents des élèves : faire ses devoirs.

Page 17 sur les outils de communication créés :

« Elles (les fiches liaison) ne renseignent que rarement sur le travail effectivement réalisé lors des séances « Devoirs faits ». De tels documents prennent beaucoup de temps aux intervenants, et leur utilité pour une meilleure implication des élèves et des familles est dépendante de leur contenu et de leurs modalités d'utilisation. »

Une nouvelle fois, on peut se rendre compte que le management fait produire des outils annexes pour pas grand-chose.

Les difficultés portent sur le sentiment d'un manque de compétence et/ou de légitimité, sur *« le sentiment d'impuissance éprouvé face aux élèves en grande difficulté scolaire ou cognitive, dont les besoins se situent au-delà des attendus et des possibilités offertes par la mesure « Devoirs faits » »*

P 18 :

« Elle conduit les enseignants intervenant dans les séances « Devoirs faits » à s'interroger sur la difficulté scolaire et sur leurs pratiques en termes de prescriptions de devoirs, et engage une dynamique de réflexion collective plus ou moins importante au sein des équipes. »

Est-ce un dispositif d'aide aux devoirs où un objet de réflexion et de formation professionnelles ?

P 19 : *« Dans le cadre des formations, ces temps d'observation mériteraient d'être encouragés, afin de favoriser l'évolution de la posture professionnelle des enseignants, non seulement pour les séances « Devoirs faits » mais aussi pour les cours. »*

Il s'agit bien d'un cheval de Troie pour normer les « postures » enseignantes donc nous déposséder de notre expertise et de notre liberté pédagogique.

« Les visites donnent à voir des situations extrêmement diverses quant à l'impact de la mesure sur la dynamique de réflexion collective des équipes et le contenu de ces réflexions. L'éventail s'étend de situations dans lesquelles la mesure « Devoirs faits » a été appropriée comme de simples études surveillées à des situations dans lesquelles les attentes des équipes en termes d'innovation pédagogique peuvent sembler parfois surdimensionnées. »

Page 20 : *« Un des facteurs de cette évolution est un accompagnement fort de la part des corps d'inspection. Cet accompagnement devrait a minima conduire les enseignants à identifier les différents attendus des devoirs et à questionner leurs pratiques pédagogiques relatives aux devoirs. »*

Le mot-valise est lâché « l'accompagnement, il sonne comme toujours très creux.

Page 21, pour certains collègues :

« Il ne s'agit pas seulement d'interroger les attendus des devoirs mais plus généralement le sens des apprentissages scolaires. Les enseignants s'engagent dans un effort d'identification des types de difficultés et de besoins des élèves, et envisagent la manière dont la mesure « Devoirs faits » pourrait participer à leur remédiation. Les réflexions conduisent à des propositions collectives concernant les devoirs du type : évaluation

et graduation de la charge des devoirs (notamment au premier trimestre pour les élèves de sixième), plus grande clarté des consignes avec un effort d'homogénéisation du vocabulaire entre les disciplines et les enseignants, explicitation des objectifs et des attendus des devoirs, conception de fiches méthodologiques disciplinaires, formalisation d'un cadre commun d'intervention pour les séances « Devoirs faits », élaboration de fiches de suivi pour les élèves ou les intervenants, mise en place dans le temps de vie de classe de moments dédiés à l'auto-évaluation des élèves concernant leur travail personnel. »

« Une autre (dont l'exemple est développé dans l'encadré ci-dessous) s'est appuyée sur la mesure « Devoirs faits » pour donner plus d'ampleur à un enseignement par compétences. »
Les élèves marquent des points en participant à Devoirs faits (page 22).

Page 22 :

« Cette dynamique pédagogique autour de « Devoirs faits », qui témoigne d'une appropriation et d'une adhésion de l'équipe, a été rarement observée dans les établissements. »

Les recommandations page 24 :

« Un accompagnement de proximité, prenant en compte l'état actuel des avancées des réflexions et des pratiques au sein des établissements, aidera les équipes à concevoir des modes de mise en œuvre adaptés à leur contexte. Cet accompagnement peut être réalisé dans le cadre du volet « accompagnement collectif du PPCR » ou de formations d'initiative locale »

Il est aussi demandé d'inscrire la mesure dans le projet d'établissement.

Pourquoi faire autant pour un dispositif qui a très peu fait ses preuves de l'aveu même de ce rapport d'inspection (cf page 12).

Page 25 :

« Devoirs faits » doit servir à « stimuler et promouvoir des pratiques professionnelles aidant les élèves à donner un sens aux apprentissages scolaires ».

Les inspecteurs émettent la volonté de définir des indicateurs pour objectiver les effets sur les élèves et d'associer les parents en tant qu'aide à la co-éducation.

Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours « Devoirs faits » d'août 2020.

Elle est constituée de quatre inspecteurs généraux.

La mission a dû s'adapter aux conditions sanitaires pandémiques.

Elle porte donc sur « Devoirs faits » proposé à distance par le CNED à travers l'« agent conversationnel » nommé Jules.

Près de 65 000 élèves (sur 3,4 millions de collégiens) et 10 000 enseignants (370 000 dans le second degré) se sont inscrits entre septembre 2019 et avril 2020. C'est donc dérisoire d'autant plus qu'être inscrit ne signifie pas l'utiliser.

Page 1 : *« Toutefois l'offre du CNED ne permet pas un travail direct sur les devoirs d'un élève ».*

« En effet, il faudrait pour cela le couplage synchrone avec un professeur, ce qui n'est pas prévu pour des raisons budgétaires ».

Un véritable service public de l'aide aux devoirs demande donc la présence d'un professionnel et qu'il soit rémunéré.

Page 2 : Une typologie de la finalité des devoirs est proposée :

- « - devoirs de pratique (entraînement) qui semblent devoir être les plus couramment observés ;*
- devoirs de préparation (anticipation des apprentissages à venir) ;*
- devoirs de poursuite (transferts de connaissances) ;*
- devoirs de réflexion. »*

Un beau jargon scientifiant est ensuite déployé :

« Concernant les séances observées, trois fonctions sont identifiées : topo-génétique (position respective de l'élève et de l'encadrant), méso-génétique (construction d'un « milieu » de partage des connaissances) et chrono-génétique (lié à la temporalité des apprentissages). »

... mais sans la traduction pratique et concrète.

Puis sont présentés les résultats d'une évaluation dans l'académie de Lille portant sur 328 collèges publics (seules 97 réponses sont considérées comme exploitables donc moins d'un tiers).

La mesure porte sur l'écart des moyennes en mathématiques et en français entre les élèves qui participent au dispositif et les autres.

Les conclusions relèvent qu'il faut concentrer le dispositif sur les élèves les plus en difficulté, plusieurs heures par semaine pour avoir une efficacité. Il fallait bien une enquête pour le découvrir !

Elles préconisent un encadrant pour 15 élèves au moins en 5^e-4^e et 3^e (page 3) et d'avoir plus de professeurs parmi les encadrants en 6^e.

La mission est alors assez critique « *Même si certains aspects méthodologiques de l'enquête semblent fragiles – indicateurs utilisés, absence de prise en compte du niveau scolaire initial, taux de réponses, écarts observés avec l'enquête Orchestra* » mais cherche quand même à « *optimiser la plus-value* » (page 4) apportée par Devoirs faits.

Comment ? En faisant en sorte que plus d'enseignants et que plus d'élèves y participent !

La mission recommande même d'aller jusqu'à 15 élèves par séance.

Page 4 :

La mission assigne à « Devoirs faits » de faire du renforcement disciplinaire sur les notions indispensables à acquérir. Ce qui ne correspond pas vraiment aux finalités du tome 1 du Vademecum (étude dirigée page 36)

Il faut aussi « *optimiser les moyens existants* » ... ils seraient donc insuffisants par rapport aux ambitions affichées par le Ministère en ayant recours à des « *organisations « agiles »* » (page 5) pour favoriser l'effet d'entraînement entre élèves.

Il ne faudrait pas déroger au principe du volontariat (page 5).

Il convient d' « *utiliser les compétences numériques nouvelles acquises par les enseignants, les élèves et les familles pour proposer un dispositif hybride* ».

Le distanciel a pourtant bien montré ses failles pour les élèves en difficulté, il a renforcé les inégalités.

Il est pourtant proposé de faire « Devoirs faits » à distance.

La mission regrette qu'il n'y ait pas de dispositifs d'auto-évaluation mis en place dans les établissements.

Ils doivent permettre l'apparition de « *nouvelles « professionnalités »* » (page 6).

Ce dispositif est bien un outil de transformation de notre métier.

Dans les annexes, il y a le nombre d'heures moyen par semaine fait par les volontaires (24 % en 3^e et 45 % en 6^e). Il est d'1,62 en 6^e et 1,57 en 3^e.

Comment imaginer traiter efficacement la difficulté scolaire avec un volume horaire si faible ?

Rappelons que l'A.P en 6^e avant la réforme du collège, en 2016, était de 2 heures par semaine.

Page Eduscol sur le tome 2 du Vademecum

<https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-une-aide-aux-devoirs-pour-les-collegiens>

Le ministère constate que 2/3 des élèves n'y participent pas et que le 1/3 en bénéficiant y assiste 2 heures et demi par semaine en moyenne.

La proportion de participation est plus forte en Rep + avec un élève sur deux.

Pour les Sixième : « le dispositif Devoirs faits est ainsi l'un des outils pour remédier aux difficultés que les élèves peuvent rencontrer. » Le ministère évoque avant l'entrée en Sixième et la maîtrise des « fondamentaux ». Devoirs faits devrait donc pallier les manques des élèves arrivant au collège.

Ce tome 2, d'août 2022 entend diffuser les « bonnes pratiques », les « réussites issues des territoires ».

Il prétend partir des acteurs. Il place alors en premier les chefs d'établissement.

Ce rôle pédagogique prépondérant donné aux principaux se retrouve dans le titre de ce second opus « Devoirs faits, un outil de pilotage pédagogique de l'établissement ».

N'oublions pas que le tome 1 était à la seule destination des principaux de collège.

Il s'agit bien d'un dispositif managérial pour normer et contrôler les équipes éducatives.

Vademecum « Devoirs faits, tome 2 :

De la prescription désobligeante et de l'autosatisfaction institutionnelle...

<https://eduscol.education.fr/document/41725/download?attachment>

Page 5 : « *Consolider la mesure de Devoirs faits au sein du projet d'établissement* ».

Le titre laisse présupposer qu'elle y soit déjà intégrée.

Il s'agit en fait de légitimer un dispositif dont la réussite est encore à prouver.

« *Devoirs faits est envisagé comme une réponse aux enjeux d'égalité entre les élèves* »,

cette affirmation est mensongère car le dispositif ne s'adresse qu'à 30 % d'élèves volontaires.

Il est donc intrinsèquement inégalitaire car il ne s'adresse pas à 70 % des collégiens.

« *Avec Devoirs faits, la structure même de l'établissement peut être questionnée : Devoirs faits amène à repenser en partie l'organisation du temps scolaire, des lieux d'apprentissage et l'aménagement des espaces.* »

N'est-ce pas disproportionné par rapport à l'importance première des apprentissages en cours ?

« *Devoirs faits modifie la relation parent-enfant mais également la relation des professeurs aux familles.* »

Faut-il encore expliquer en quoi. Modifier ne signifie pas améliorer.

« *Ainsi, en modifiant l'expérience scolaire de tous, Devoirs faits favorise la réussite de tous les élèves.* »

Sur quelles enquêtes scientifiques repose cette affirmation globale ?

Dans l'introduction, page 4, il est pourtant rappelé qu'un collégien sur trois seulement participe à Devoirs faits. La réussite des 2/3 des élèves ne peut donc pas reposer sur un dispositif auquel ils n'ont pas accès.

« *Continuité et consolidation des apprentissages s'ajoutent désormais à l'offre initiale d'accompagnement des devoirs pour être au plus près des besoins des élèves.* »

Le numérique ouvre la voie vers de nouvelles possibilités. Le dispositif s'est enrichi d'une nouvelle dimension avec le développement de Devoirs faits à distance, permettant de s'adresser à un public élargi, notamment aux collégiens des milieux ruraux rencontrant des difficultés de transport. »

Ce Vademecum assigne de nouvelles missions à Devoirs faits et omet l'échec de l'enseignement à distance pour les élèves les plus en difficulté et les moins autonomes.

Il crée une nouvelle inégalité liée à l'accès à l'informatique.

Page 6 : Les principes globaux sont posés.

Il s'agit d'abord de « *faire ses devoirs pour s'exercer et mieux apprendre* ».

On ne peut que souscrire à un service public de l'aide aux devoirs, ce que « Devoirs faits » n'est que très partiellement.

Il doit ensuite permettre de « *prolonger le travail effectué en classe* ». « *En effet, Devoirs faits est un moment privilégié pour expliquer et revenir sur une notion incomprise du programme.* »

Faut-il encore que l'adulte encadrant ait les compétences disciplinaires pour le faire.

Ce qui n'est pas souvent le cas notamment pour les sciences et les langues vivantes.

Page 7 : « *Favoriser l'entrée au collège et consolider les apprentissages fondamentaux* ».

Devoirs faits serait donc partie intégrante de la liaison école-collège alors que le dispositif n'existe pas en primaire.

Il « *favorise leur réussite dès les premiers jours de l'entrée au collège.* »

Comment n'a-t-on pas inventé Devoirs faits avant vu ses vertus aussi rapides.

Devoirs faits doit alors être corrélé aux évaluations nationales pour repérer les élèves en difficulté.

A quoi sert la liaison CM2-6è si les élèves à suivre plus particulièrement ne sont pas déjà connus ?

« *De nombreuses difficultés d'élèves trouvent leurs origines dans une maîtrise insuffisante de la langue. Les difficultés de compréhension constituent un obstacle pour accéder au sens des consignes ou rédiger des réponses* ».

Le niveau de français de nombreux élèves n'est donc pas bon.

Devoirs faits devient donc de la remédiation en français, preuve alors que les A.P en Sixième, supprimées en 2016 manquent grandement.

Page 8 : « *Devoirs faits au cœur de l'établissement pour le transformer* »

Au moins l'objectif est bien clair, il s'agit de management envers les enseignants.

« *Devoirs faits doit figurer au cœur du projet d'établissement* ».

Le Vademecum crée non seulement une obligation mais il donne à ce dispositif, normalement périphérique, une place centrale. Insistons sur le fait que deux tiers des élèves n'y participent pas.

Devoirs faits est bien un cheval de Troie pour dénaturer encore davantage nos métiers, pour nous déposséder de notre expertise professionnelle.

Il faut d'abord faire de la communication pour Devoirs faits, un dispositif réservé à un tiers d'élèves volontaires.

Certaines mesures interrogent comme nommer « *des élèves ambassadeurs de Devoirs faits* » ou « *faire remplir un questionnaire de satisfaction* ».

Est-on encore dans un service public ou sommes-nous des prestataires de service ?

A quand l'application pour « liker » sa séance de Devoirs faits ?

Page 9 : Le Vademecum recommande ensuite d' « *identifier un écosystème* ».

« *Cet « écosystème » élaboré avec les équipes explicite les attentes de chacun et propose des pistes de travail qui permettent d'identifier les besoins et de renforcer le dispositif.*

Cet « écosystème » est une occasion de fixer des objectifs communs et des critères d'autoévaluation de l'action menée. »

On retrouve le principe du lean management où le travailleur se fixe ses propres contraintes et s'autocontrôle ensuite.

Le schéma en page 10 est assez explicite parce qu'il place en tête le chef d'établissement puis des hiérarchies intermédiaires avec le « *coordinateur du programme* ».

Il y a quelques petites coquilles au bas de ce schéma sinon que signifie les « *élèves variables* » ?

On retrouve le désormais incontournable mais insupportable « *comité de pilotage* » (page 11) donc une hiérarchie intermédiaire et supplémentaire.

Il devrait être lié à la « *démarche d'évaluation de l'établissement* ».

Devoirs faits devrait être « *piloté* » par le conseil pédagogique et les conseils d'enseignement.

Le Vademecum a la délicatesse de ne pas demander l'uniformisation des pratiques disciplinaires mais leur harmonisation, belle nuance sémantique.

Page 11 : « *La connaissance de la dotation disponible pour l'année (moyens en HSE et vacations, subventions aux associations nationales et locales intervenant dans le dispositif) doit permettre de planifier la mise en œuvre de ce dispositif en année scolaire au niveau des établissements.* »

Et oui, c'est quand même la base, Devoirs faits est un travail supplémentaire rémunéré.

Le nombre de séances proposées est d'abord tributaire des financements alloués.

Ils sont très disparates et très insuffisants, hors Education prioritaire, vu les ambitions conférées à Devoirs faits.

« *En complément des différents intervenants : professeurs-CPE-AED, les volontaires en service civique constituent un apport qui implique de publier par anticipation les fiches de poste, notamment pour attirer les profils de volontaires les mieux adaptés à ce type de missions.* »

Les volontaires du service civique ont l'avantage de ne pas coûter de l'argent au collège mais l'inconvénient de n'être pas forcément compétent.

Page 12 : Les IA-IPR sont mis à contribution « *dans le cadre du développement des compétences professionnelles des professeurs lors des rendez-vous de carrière et de l'accompagnement des équipes disciplinaires* ».

Devoirs faits n'a pas à être un critère d'évaluation du PPCR.

Il ne repose que sur la base du volontariat et ne fait pas partie de nos obligations de service, ni des missions particulières rémunérées par des IMP. C'est bien désormais un outil contraignant professionnellement.

Page 13 où est le traducteur ?

« *A partir des analyses et des résultats d'enquêtes nationales, il s'agit d'identifier des leviers de pilotage pour accompagner les enseignants dans le développement de leurs pratiques professionnelles permettant un engagement des élèves dans leur travail personnel pour progresser.* »

La mode du moment consiste à placer le plus grand nombre de fois les mot creux « *levier* » et « *accompagnement* ».

Une expérience dans l'académie de Lyon est ensuite relatée :

« *Un séminaire, ouvert notamment par le préfet, a réuni plus de 250 acteurs essentiels de Devoirs faits, des pilotes (chefs d'établissement ou adjoints) des coordonnateurs et les corps d'inspection, qui impulsent la nécessaire réflexion collective sur le travail personnel de l'élève dans et hors la classe, sur les pratiques disciplinaires et collectives vis-à-vis des devoirs.* »

Que vient faire le préfet dans ce séminaire ? Où sont les enseignants en tant que tels ?

Nous sommes gratifiés ensuite de deux citations de chefs d'établissement... qui n'ont pas de valeur scientifique.

« *Il y a un impact positif sur les résultats scolaires quand l'élève assiste à plusieurs heures de Devoirs faits par semaine.* »

Cela semble logique mais le Vademecum a bien rappelé en introduction que les élèves ne faisaient que 2,5 heures par semaine.

Page 14 : « *Renforcer le dispositif par une évaluation continue* ».

Parmi les éléments à évaluer il y a l'« *enseignement* » donc nous.

Devoirs faits est bien un nouvel outil de contrôle des enseignants.

Cette évaluation devrait reposer sur « *des données quantitatives issues de l'état des lieux de l'établissement ; des observations directes au sein de l'établissement ; le point de vue des parties prenantes (questionnaires, entretiens).* ». Qui ferait ces observations ? Quel serait le poids accordé à des retours clients ?

Il ne s'agit donc pas de sérieux outils d'analyse qualitative du dispositif.

La note n° 2019-55 de juillet 2019 de l'IGEN et l'IGAENR s'interrogeait sur la possibilité de créer des indicateurs qualitatifs pertinents.

Comment dissocier les bénéfices liés directement à Devoirs faits des autres temps d'apprentissage et de médiation ?

« *L'intérêt est de garantir que l'évaluation soit intégrée au processus de déploiement et soit au service de l'implication des acteurs, de la régulation et de l'amélioration du dispositif.* »

Que signifie un processus de déploiement ?

L'évaluation doit donc impliquer et réguler... il s'agit bien d'une surveillance de l'investissement (d'un dispositif pourtant réservé aux volontaires).

Dans les questions types posées ensuite il y a :

« *quelles sont les réussites ? les atouts ? les points de vigilance ? les contraintes ?* »

Il est important de constater que la novlangue managériale a remplacé le mot « échec » par « point de vigilance ».

Page 15 est décrite à l'aide d'un schéma toute la machinerie managériale à mettre en place.

Elle est totalement disproportionnée par rapport au temps effectif passé à aider chaque élève pendant une séance.

Il faudrait en effet :

« *avant : recueillir des indicateurs qui serviront à évaluer l'efficacité du dispositif, ainsi que les représentations des élèves, des professeurs, des parents, afin d'établir un diagnostic ;*

pendant : analyser, suivre et réguler à l'aide d'un point d'étape qui permet d'identifier des pistes pour agir ;

après : établir un bilan final, communiquer les résultats et ajuster les dispositifs si nécessaire. ».

Qui a pu rédiger cela si ce n'est un cabinet de conseil ?

Page 16 on trouve une longue liste d'indicateurs quantitatifs qui renvoient à la « quantophrénie ».

Les collègues vont passer plus de temps à remplir des indicateurs chiffrés qu'à aider les élèves.

Ces chiffres n'ont pas grand intérêt face à l'élève lors de la séance, ni pour traiter de la difficulté scolaire.

Les indicateurs qualitatifs sont effarants car ils ne prennent absolument pas en compte les réussites ou les échecs de Devoirs faits.

Il s'agirait surtout d'entretiens, de discussions, de dialogue et d'un questionnaire de « satisfaction » (les guillemets indiquent bien que les rédacteurs se sentent coupables d'utiliser une terminologie inadéquate pour un service public).

Le questionnaire bilan présenté page 18 montre bien que la plupart des questions interrogent la pratique de l'encadrant et pas les réussites ou les échecs des élèves.

C'est donc encore bien un outil de management culpabilisant.

La page 21 met en avant la nécessité de convaincre les familles d'envoyer leurs enfants à Devoirs faits.

Cela sous-entend que ce dispositif est peu usité et n'a pas le succès vanté par le ministère.

Les budgets, le nombre d'encadrants possibles, le nombre de salles disponibles actuels sont insuffisants si tous les parents y envoient leurs enfants.

Qui fera un choix entre les élèves inscrits alors ? Sur quels critères ?

Page 23 il est proposé de faire participer les parents à Devoirs faits (vidéo du collège Robert Desnos d'Orly pour le vanter), de leur faire des ateliers méthodologiques et de leur « diffuser des questionnaires de satisfaction ».

Viennent ensuite deux témoignages de parents (page 25) qui n'ont qu'une valeur illustrative pour légitimer les propos précédents.

Page 26 : Le Vademecum réfléchit sur les moments les plus adaptés pour faire Devoirs faits.

Il en profite pour proposer des objectifs bien différents de ce dispositif (réviser le DNB, préparer un projet d'orientation, faire un goûter).

Le fait d'intégrer des créneaux de Devoirs faits dans l'emploi du temps contraint les horaires disciplinaires.

Il n'est pas logique, ni normal (sauf pour promouvoir cet outil de communication, pis-aller pour réduire les difficultés et les inégalités scolaires) que ce dispositif soit prééminent sur les heures de cours disciplinaires.

Deux témoignages d'élèves page 26 démontrent leur regard utilitariste sur Devoirs faits par rapport aux heures de permanence.

Page 28 le Vademecum enjoint de repenser les espaces scolaires pour avoir un lieu dédié et convivial pour Devoirs faits. La configuration en îlots est mise en avant.

On retrouve le mot-croix de « tiers-lieux » illustrés par l'exemple du collège Pierre Mendès France de Tourcoing avec : « *le 3C : le centre de connaissances et de culture ; le CRD : le centre de ressources Accompagnement pôle Humanités ; Saccade : le service d'accompagnement aux devoirs, pôle Sciences ; le co-working.* » ... comme dans une start-up...

Un guide du mobilier scolaire est donné page 30.

Le CDI est désigné comme un espace particulièrement approprié pour Devoirs faits (page 29).

Le Vademecum désigne alors le professeur documentaliste comme « *une plus-value pour le dispositif* ».

Il appréciera d'être une ressource humaine profitable.

Page 31, le Vademecum explique aux enseignants comment préparer le travail personnel en classe avec une liste très prescriptive comme si nous ne savions pas faire notre travail.

Il faudrait ensuite expliciter le sens des devoirs pour les rendre plus efficaces.

Une seconde liste de prescriptions est donnée page 33 et renvoie de nouveau à une certaine forme de dévaluation de nos qualités professionnelles.

Il est même demandé de mettre en place une « charte des devoirs » (page 33) et d'amorcer les devoirs en classe alors que le temps de cours réel est déjà insuffisant.

La réflexion sur la diversification des devoirs puis sur le retour en classe donnent lieu à une nouvelle liste de prescriptions à suivre. L'enseignant devient donc un exécutant et plus un concepteur.

Les devoirs à la maison pourraient donner lieu à une notation « *limitée* » (page 34).

C'est contradictoire avec la lutte contre les inégalités scolaires parce que l'on sait très bien que certains élèves peuvent être aidés à la maison et d'autres pas.

Page 35, il est fait appel à Stanislas Dehaene, le chantre des neurosciences et le grand ami de Blanquer, sur les principes qui favorisent les apprentissages.

Il enfonce alors les portes ouvertes en mettant en avant l'attention de l'élève, son engagement actif, le retour d'information et la consolidation des acquis.

La page 36 continue ensuite de vanter les sciences cognitives alors que de nombreux chercheurs critiquent la vision techniciste et mécanique des neurosciences pour lutter contre l'échec scolaire.

Là encore, une liste à suivre nous apprend comment (bien) faire notre travail.

Le Vademecum semble découvrir que pour bien apprendre il faut exercer sa mémoire et répéter...

Les pages suivantes sont encore et toujours des prescriptions à suivre pour « *favoriser l'engagement des élèves* », « *motiver les élèves* » en revenant sur les « *salles innovantes* » (page 38).

La mise en place d'une fiche de suivi individuel ou d'un carnet de bord serait censé motiver l'élève alors qu'il devra la remplir à chaque fois en plus de ces devoirs. Pas certain qu'il y voit une « *plus-value* » (page 38) mais plutôt une contrainte supplémentaire.

La page 39 permet de mettre en avant le mentorat, la mode pédagogique du moment.

On y trouve aussi l'instrumentalisation du Conseil de Vie Collégien pour promouvoir Devoirs faits. Nouvelle salve de témoignages d'élèves, page 40, avec un plus honnête « *Devoirs faits, ça ne sert à rien, quand je rentre à la maison, j'ai encore des devoirs* ».

La page 40 aborde le rôle du coordonnateur une nouvelle fois de façon très prescriptive.

Le Vademecum propose même l'établissement d'une lettre de mission pour lui.

Rappelons que les IMP n'ont pas à donner lieu à ce cadre contraignant de « *fiche de poste* ».

Une fiche proposée par l'académie de Nantes page 42 montre bien qu'il s'agit de faire du coordonnateur un contremaître pédagogique et d'installer les hiérarchies intermédiaires voulues par le « *Grenelle de l'Education* ». « *Reconnaître un rôle particulier à l'intervenant Devoirs faits* » (page 45) le confirme bien.

Si le coordonnateur devait effectuer toutes ses missions, il faudrait qu'il s'y consacre à temps plein.

Page 44 : « *Devoirs faits, parce qu'il est un vecteur de changement des pratiques pédagogiques* ».

Un site est mis en place pour partager les pratiques de Devoirs faits

<https://devoirs-faits-communaute.beta.gouv.fr/>

La page 45 nous explique comment regrouper les élèves pour ce dispositif.

Page 47 : « *Les outils numériques permettent de repenser la forme scolaire et de construire un nouvel environnement d'apprentissage adapté aux besoins de chacun* ».

La note de la DEPP de novembre 2020

<https://www.education.gouv.fr/confinement-un-investissement-scolaire-important-des-eleves-du-second-degre-essentiellement-307441>

conclut pourtant que les élèves ayant des difficultés scolaires ont moins travaillé que les autres et que le travail scolaire pendant le confinement a davantage profité aux meilleurs élèves. Le distanciel renforce donc les inégalités scolaires.

Le Vademecum ne tarit pas d'éloges ensuite sur les ressources numériques de l'Education nationale... espérons qu'elles ne soient pas piratées par des hackers russes.

Il recommande ensuite de « *souscrire à des logiciels spécifiques* » (page 49) dont certains sont payants.

Il fait alors la publicité d'Ed-Up

<https://eduscol.education.fr/1603/le-dispositif-edu>

« *Le dispositif a vocation à soutenir les industries de contenus et en particulier les start-up du secteur* » ... dont certaines sont proches de l'ancien ministre Blanquer.

L'Education nationale coûterait très cher mais permet d'enrichir les cabinets de conseil et les entreprises privées.

On retrouve Jules « *l'agent conversationnel* », page 49, qui répond aux questions (celles déjà prévues seulement) des élèves avec une « *pédagogie positive, Jules encourage et félicite régulièrement l'élève* ».

C'est une première tentative pour nous remplacer par des « *intelligences artificielles* ». On ne tremble pas encore.

Bien évidemment des témoignages plébiscitent Jules

« *C'est trop bien en fait, c'est le Siri des devoirs !* », la référence à l'assistant (mouchard) d'Apple devrait pourtant interroger.

Nous restons dans le domaine du numérique avec « *Devoirs faits à distance* » de la page 51 à 58.

Cette offre est présentée d'abord comme un dépassement des contraintes matérielles « *difficultés de ramassage scolaire, limitation du brassage des élèves, contraintes des emplois du temps des élèves et des professeurs, disponibilité des locaux...* » et pas comme un atout pédagogique.

Alors que les adolescents passent déjà trop de temps sur les écrans, l'Education nationale les invite à le faire davantage en faisant fi des inégalités sociales en termes d'équipement informatique.

Est-ce pour cela que le Vademecum suggère des « *partenariats avec les collectivités locales* » pour équiper certaines familles ? (page 56).

Une permanence téléphonique assurée par des professeurs est préconisée (page 52) ... nous devrions donc assurer un service après-vente auprès de nos élèves.

L'exemple d'un collège de Cholet évoque aussi du tchat en ligne assuré par des enseignants (page 52).

Sa description renvoie à une forme de consumérisme utilitaire : je me connecte, je pose ma question et je me déconnecte...

On est en contradiction avec la volonté d'autonomiser les élèves. Ils pourraient chercher la réponse au lieu de l'avoir de suite et sans faire d'efforts intellectuels.

Page 56 : Devoirs faits à distance est présenté comme facteur d'interaction alors qu'elles sont beaucoup plus limitées qu'en présentiel.

Ce dispositif nécessite aussi de mettre en place une nouvelle charte...

Ce second tome ne donne aucun bilan qualitatif basé sur des études scientifiques.

Il affirme, sans preuve et faussement, que ce dispositif est une réussite pour tous (page 5).

Il donne une place démesurée à un dispositif d'aide aux devoirs qui ne concerne qu'un tiers des élèves.

Il vise à le légitimer en l'introduisant dans le projet d'établissement et en le rendant par là-même contraignant professionnellement. C'est une nouvelle forme de management méprisante.

Il s'agit aussi d'un énième outil de prescriptions de pratiques normées qui déposent l'enseignement de son expertise professionnelle.

Le suivi pointilleux de ce Vademecum entrainerait une surcharge de travail au détriment des apprentissages qui devraient pourtant être prioritaires. On ne fait pas ses devoirs sans cours préalables.

C'est enfin un catalogue promotionnel pour les neurosciences et le numérique, surtout à distance, dont les preuves scientifiques d'efficacité restent à démontrer.

Ce dispositif coûteux ne remplace pas les heures perdues depuis la réforme du collège notamment les deux heures d'aide aux élèves en Sixième.

Il n'allège pas le nombre d'élèves par classe pourtant présenté comme la réussite du précédent quinquennat pour le primaire en Education prioritaire.